

Maya BOUREGHDA

**LA DÉFAILLANCE  
DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS  
INTERNATIONAUX**

*PRÉFACE*  
JACQUES BÉGUIN  
Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)  
Ancien recteur de l'Académie de Strasbourg

*AVANT-PROPOS*  
THIERRY BONNEAU  
Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

Ouvrage honoré d'une subvention  
de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

**PARIS**  
EDITIONS A. PEDONE  
13, rue Soufflot  
—  
2002

**LA DÉFAILLANCE  
DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS  
INTERNATIONAUX**

**par**

**MAYA BOUREGHDA**

Les défaillances de groupes financiers ne sont plus une illusion. L'actualité récente nous a montré qu'il n'était aucunement irréaliste d'envisager la défaillance éventuelle de tels établissements, quel que soit leur structure et leur dimension.

Face au risque systémique engendré par ces défaillances, les autorités de tutelles tentent de renforcer la solidité de ces établissements en élaborant des mesures préventives qui visent à encadrer leur activité. Toutefois, ces réglementations prudentielles, traditionnellement sectorielles, se révèlent parfois inadaptées face à des institutions ayant des activités transectorielles. Une dimension internationale intervient également, conduisant à une superposition des lois applicables. Cependant, l'échec du traitement préventif débouche sur l'application du droit commun des procédures collectives. De nombreuses dérogations s'imposeront alors compte tenu de la spécificité de ce secteur. La stabilité des systèmes de paiement et de règlement livraison, la protection des déposants, des investisseurs et des assurés dicteront l'instauration de ces dérogations.

Le traitement des défaillances de conglomérats financiers internationaux apparaît alors comme un concours entre deux droits dont les objectifs peuvent être singulièrement divergents et qui sont fortement imprégnés de dispositions impératives : le droit des activités financières et le droit des procédures collectives.

Faut-il alors consacrer un traitement spécifique à ces établissements ou peut-on s'accommoder du droit commun et de ses nombreuses dérogations ?

Peut-on ensuite renforcer le dispositif préventif applicable à ces établissements afin d'éviter leur défaillance ?

Cet ouvrage envisage ces diverses problématiques et tente d'adresser des propositions pour un meilleur encadrement de ces entités, les conglomérats financiers, ainsi que pour une gestion plus adaptée des crises de ces entités.

**ISBN 2-233-00412-4**

**348 pages/2002/30 €**

Commande à notre adresse aux Editions A. PEDONE — 13, rue Soufflot — 75005 PARIS  
Par télécopie au 01.46.34.07.60 ou sur [editions-pedone@wanadoo.fr](mailto:editions-pedone@wanadoo.fr)

Prix du livre : **30 €** ; frais de port par voie de surface : **5 €** par volume

# LA DEFAILLANCE DES CONGLOMERATS FINANCIERS INTERNATIONAUX

par

MAYA BOUREGHDA

The insolvency of financial groups is no longer an illusion. Recent trends have demonstrated that the failure of financial institutions could happen, whatever their structure and their size.

Supervisors regulate financial institutions to reduce systemic risk in the financial sector, taking into account the effect of a financial failure on the economy and legal system of a country. Prudential mechanisms are the first steps to avoid difficulties within financial conglomerates. But, the blurring distinctions between activities of firms in each financial sector and the emergence of financial conglomerates raise new supervisory issues. In addition to cross sectoral activities, conglomerates engage in cross-border activities.

Nevertheless, the failure of prudential mechanisms leads to applying general rules relating to bankruptcy. However, special provisions are applicable, resulting from the need to maintain safety in clearance and payment systems, and to protect depositors, investors and insurers.

The treatment of financial institutions' insolvency, particularly those conglomerates, leads to conflicts between two laws, which purposes are often divergent : bankruptcy laws and financial regulations.

Therefore, should there be a specific treatment for this type of institution or should we continue to apply general rules and their numerous exemptions ?

Should prudential mechanisms then be strengthened to avoid insolvency ?

The purpose of this book is to analyze these questions and suggest ways of supervising financial conglomerates and managing their crises.

ISBN 2-233-00412-4

348 pages/2002/30 €

Commande à notre adresse aux Editions A. PEDONE — 13, rue Soufflot — 75005 PARIS  
Par télécopie au 01.46.34.07.60 ou sur [editions-pedone@wanadoo.fr](mailto:editions-pedone@wanadoo.fr)

Prix du livre : **30 €** ; frais de port par voie de surface : **5 €** par volume